

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 26 juin 2023**

Convocation le 16 juin 2023
Membres en exercice : 53
Quorum requis : 28

Présents : 32
Pouvoir : 1
Votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois, à 10 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle Alauna 21 à Secondigny, sous la présidence de Roland MOTARD.

Présent : P
Absent : A
Absent excusé : AE

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	AE
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	AE
BOISSON	Claude	AE	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	P	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	P	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	AE	MOUILLER	Philippe	AE
CHATELLIER	Jean-Paul	P	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	AE	OLIVIER	Pascal	P
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	AE
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	AE
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	AE	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	P	ROUXEL	Patricia	AE
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	P
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	AE	TEMPÉ	Philippe	AE
HÉRAULT	Francette	P	TESSERAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	P	VIVIER	Jean-Marie	P

Pouvoir : 1

- Mme Claire PAULIC donne pouvoir à M. Roland MOTARD

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT

DÉLIBÉRATION N°23-06-26-C-16-256 : ADPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster des crédits sur certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire le nouveau programme créée FACE INTEMPERIES 2023

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'inscrire une dépréciation de l'immobilisation se portant sur la SEM ARTEE dont le SIEDS est actionnaire à hauteur de 100 000 € (société dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 janvier 2022 et désignation d'un liquidateur)

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière du programme Eclairage Public 2023 de 300 000 €,

Le Président propose la décision modificative n°1 du budget principal 2023 qui s'équilibre comme suit :

- 800 000 € en section de fonctionnement
 - 954 803 € en section d'investissement
- soit un total des sections à 1 754 803 €

Après en avoir exposé les motifs, le Président demande à l'assemblée :

Article 1 : d'autoriser la dépréciation de l'immobilisation se portant sur la SEM ARTEE à hauteur de 100 000 €.

Article 2 : de se prononcer sur cette décision modificative n°1 du budget principal 2023.

LE COMITE SYNDICAL :

accepte à l'unanimité :

Article 1 : la dépréciation de l'immobilisation se portant sur la SEM ARTEE à hauteur de 100 000€

Article 2 : la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

Accusé de réception en préfecture
079-200091049-20230626-23-06-26C16-256-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Roland MOTARD.